



A partir d'aujourd'hui, toutes les cigarettes sont obligatoirement anti-incendie

Rubrique : actualités - Date : jeudi 17 novembre 2011

Elle se fumeront toujours mais elles devront être garanties anti-feu. Les fabricants de tabac vont avoir l'obligation à partir de jeudi de ne mettre sur le marché que des cigarettes d'un nouveau type, dites à faible propension à l'inflammation", qui s'éteignent toute seule au bout d'un certain temps afin d'éviter les incendies. Les nouvelles normes de sécurité seront publiées jeudi au Journal officiel de l'Union. Il appartiendra ensuite aux autorités nationales de veiller à l'application de cette nouvelle mesure qui concernera les nouvelles cigarettes mises sur le marché. Celles encore en stock pourront continuer à être écoulées.

Ces cigarettes ont la particularité de s'éteindre d'elle-mêmes lorsqu'elles sont laissées à l'abandon. Les fabricants de papier à cigarette ont changé leur procédé et inséré un anneau de papier plus épais à deux endroits de la cigarette. Si elle est abandonnée, la cigarette devrait s'éteindre d'elle-même en atteignant l'un de ces anneaux, qui réduisent l'apport d'air/d'oxygène. Le temps de combustion de ces cigarettes est moins élevé, ce qui diminue le risque d'inflammation de meubles, de literie et d'autre matériau. Cette mesure de sécurité est déjà appliquée aux Etats-Unis, au Canada et en Australie et, dans l'Union, en Finlande depuis avril 2010. [...] "

source : lci.fr